



france•tv

S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# FORFAIT MOBILITÉ DURABLE

## Demandez votre « prime vélo » pour 2022 maintenant !

**400 euros par an, 200 euros par semestre, si vous pédalez pour aller travailler...** C'est ce que prévoit l'accord mobilité durable négocié en 2020 à France Télévisions. Soit 33,33 euros / mois sur votre fiche de paye, exonérés de cotisations sociales et fiscales (sauf pour Saint Pierre et Miquelon, Wallis et Futuna, la Polynésie Française et la Nouvelle Calédonie) sur un an ou sur un semestre ; c'est au choix, l'essentiel est que sur la période choisie, votre moyen de locomotion pour vous rendre au travail est un vélo – à l'ancienne, ou électrique, c'est vous qui choisissez.

Pour toucher cette somme pour le 1<sup>er</sup> semestre 2022, **il vous faut remplir au plus vite l'attestation sur l'honneur-ci-jointe** (attention, [formulaire spécifique aux Outre-Mer !](#)), et le renvoyer si possible par mail au gestionnaire de paye de votre site. En effet, **la demande est renouvelable, la procédure est donc incontournable, pour les nouveaux cyclistes comme pour les anciens !**

*NB : Les salariés à temps partiel employés pour un nombre d'heures égal ou supérieur à 50 % de la durée légale hebdomadaire du travail (soit 17,5 h) bénéficient du « forfait mobilité durable » dans les mêmes conditions qu'un salarié à temps complet. Pour les autres la prise en charge est proratisée par le rapport « nombre d'heures travaillées/17,5 h ».*

La prime « vélo », c'est bien... **Mais on peut faire mieux.** Et c'est l'objectif de la Cfdt, qui compte bien enrichir l'accord (signé en 2020 et prorogé jusqu'en juin 2022) lors de sa renégociation ! ... Obtenir ce que nous avons demandé lors du 1<sup>er</sup> round de négociation, hélas sans succès :

- La possibilité de **cumuler le prime vélo et le remboursement des frais de transport en commun** : en effet, actuellement, si vous optez pour le forfait mobilité durable FTV, vous perdez le bénéfice du remboursement de 50% de votre abonnement transport en commun. Pour tout un semestre : le plaisir de pédaler peut devenir rapidement une contrainte pénible, qu'il pleuve, qu'il vente, sous un soleil de plomb...
- **L'augmentation de la prime : elle peut être de 500 euros**, FTV a opté pour 400 euros. La Cfdt demande donc que la prime FTV soit alignée sur le plafond légal.
- **La prise en compte des modes de transport en « multi modal »** : train + vélo, par exemple, afin de permettre à ceux qui habitent loin de leur lieu de travail de à s'engager dans la démarche de réduction de l'empreinte carbone !
- **L'élargissement de la prime mobilité** aux « transports doux », aux utilisateurs de trottinettes, aux fans de covoiturage, aux piétons...
- **La mise en place du « titre mobilité »**, qui, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, peut être proposé par les entreprises à leurs salariés : achat de carburants, recharge de véhicules hybrides ou électriques, achat, assurance, location et entretien de vélos et d'équipements, location de motocyclettes ou de véhicules partagés ou hybrides ou rechargeables, les transports en commun...

JANVIER 2022

SUIVEZ-NOUS SUR

@cfdt\_ftv

/cfdt.ftv

[CFDT-FTV.FR](http://CFDT-FTV.FR)



france•tv

S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

France Télévisions pourrait également adhérer, en tant qu'entreprise, à **des services de mobilité durable** (de type auto-partage, vélos libre-service...), ou négocier avec les municipalités ou transporteurs la mise en place de navettes, en complément des démarches individuelles des salariés ... Soyons ambitieux !

Et n'oublions pas que **le cycliste a des besoins spécifiques une fois arrivé sur son lieu de travail** : il doit pouvoir garer son vélo en lieu sûr ; prendre si besoin une douche ; pouvoir ranger ses équipements... Tous les sites de FTV ne sont pas encore au top sur ces sujets, la copie est à revoir !

Et si le vélo nous rapprochait ? Opérations de marquage, séminaires de sensibilisation au risque routier, bourses aux vélos, participation aux opérations « vélotaffeurs » (« Au boulot à vélo » par exemple), rando vélo entre collègues... La vélo-convivialité peut contribuer au bien-être au travail.

JANVIER 2022

**Alors allons-y, pédalons !** Le challenge : faire aussi bien que nos collègues de France 3 Alsace, qui ont remporté le 1<sup>er</sup> prix du défi 2020 et 2021 « au boulot à vélo » (catégorie des entreprises du secteur public » de 101 à 500 salariés) : **13.000 km au compteur de 62 salariés en quelques semaines !** Et un volontarisme partagé dans toute l'antenne : des parkings à vélo ont été mis en place, la douche existe ici, 3 salariés « référent vélo » y conseillent leurs collègues, des vélos sont proposés en prêt par le CSE, et les journalistes ont pu tester un « vélo cargo » pour partir en reportage. Un atelier pour les petites réparations impératives est en cours d'installation : regonfler des pneus, réparer un éclairage... **Bravo, e scheens Beispiel fer uns àlle !**

*Et pour en savoir plus :* <https://france3-regions.francetvinfo.fr/grand-est/france-3-alsace-gagne-challenge-au-boulot-velo-2020-1907102.html>

Paris, le 6 janvier 2022

SUIVEZ-NOUS SUR

 @cfdt\_ftv

 /cfdt.ftv

[CFDT-FTV.FR](http://CFDT-FTV.FR)



[Nos Délégués syndicaux centraux](#)

Vous souhaitez nous poser des questions ?

Contactez-nous au : **01 56 22 88 21**